

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal dont la compétence s'exerce uniquement sur le territoire de la commune, il intervient principalement dans trois domaines :

- l'**aide sociale** qui est, de par la loi, sa seule **attribution obligatoire** (avec par exemple l'aide aux personnes en difficultés).

- l'aide **facultative** et l'action sociale, déterminées par les élus locaux, domaine pour lesquels il dispose d'une grande liberté d'intervention (avec par exemple les colis et le repas de fin d'année).

- l'animation des activités sociales qui rejoint et est complémentaire de l'aide facultative.

Les Centres communaux d'Action Sociale ont été créés par la loi. Ils résultent de la fusion des anciens Bureaux de Bienfaisance et des Bureaux d'Assistance. Autrefois, ils étaient appelés Bureau d'aide Sociale.

Sa gestion est assurée par un conseil d'administration composé de :

- Un président : le Maire de la Commune

- de 5 conseillers municipaux

- de 5 membres représentant les administrés

Le CCAS dispose d'un budget autonome avec 3 sources de financement :

- Les ressources propres : dons, legs, produits des quêtes ou des collectes, 1/3 des recettes des ventes de concessions du cimetière.

- Les ressources liées aux services et aux actions créées et gérées par le CCAS : prestations des bénéficiaires des services et prestations assurées par le CCAS.

- Les ressources extérieures non affectées à une action particulière : ce sont les ressources provenant principalement de la subvention communale qui constitue l'apport principal et obligatoire au fonctionnement de tous les Centres Communaux d'action sociale.

Depuis 2009, la municipalité et les membres du CCAS ont décidé de proposer aux personnes de plus de 75 ans qui l'ont choisi, un repas pris en commun en lieu et place du colis de fin d'année. Chaque année le nombre des personnes concernées choisissant le repas est en augmentation, profitant ainsi d'un moment convivial entre voisins et amis (en 2012, 39 sur les 74 bénéficiaires), avec la possibilité d'inviter quelques proches.



repas 2012

repas 2014